

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire demande-t-il la parole?

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances désire-t-il faire un rappel au Règlement?

M. Fisher: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Puis-je me permettre tout d'abord de féliciter l'opposition. Je sais que les représentants des compagnies d'assurance qui s'efforçaient de faire adopter cette motion ne vont pas remercier les membres de l'opposition de ce qu'ils viennent de faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Il est évident que les braillards d'en face . . .

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le secrétaire parlementaire de faire son rappel au Règlement.

Des voix: Asseyez-vous.

Le vice-président: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire désire-t-il faire un rappel au Règlement?

M. Fisher: Je m'excuse de ne pas vous avoir entendu plus tôt, monsieur le président. Je ne pouvais rien entendre avec le chahut que font nos collègues. Habituellement, ils ne manquent pas de nous donner des leçons de politesse. Cette fois-ci, c'est à mon tour de leur demander de faire ce qu'ils prêchent.

Tous les députés présents ont pu constater qu'il y avait environ une dizaine de députés progressistes conservateurs dans la Chambre au moment où la question a été mise aux voix. Il y en a maintenant davantage, bien davantage.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Comme vous le constater, monsieur le président, tous se félicitent sans retenue de nuire aux compagnies d'assurance en leur refusant cette mesure. Je prétends toutefois que . . .

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Je suis désolé, monsieur le président, mais je ne parviens pas à vous entendre. Vous semblez vouloir me faire comprendre quelque chose, mais ces députés font énormément de bruit. Je prétends, monsieur le président, que les députés qui entrent dans la Chambre après que la question a été mise aux voix ne devraient pas avoir le droit de voter sur cette question.

M. Nielsen: Monsieur le président . . .

Des voix: C'est honteux!

Le vice-président: Je donne la parole au député de Beauharnois-Salaberry sur le même rappel au Règlement.

[Français]

M. Laniel: Monsieur le président, je tiens à vous référer à l'article 59(1) du Règlement qui stipule, et je cite:

Impôt sur le revenu—Loi

Le Règlement de la Chambre doit être observé en Comité plénier dans la mesure où il est applicable, sauf en ce qui concerne les dispositions sur l'appui des motions, limitant le nombre d'interventions et la durée des discours.

Ce Règlement, monsieur le président, prévoit que le Règlement de la Chambre, dans son ensemble, sauf les exceptions prévues, s'applique en comité plénier, et je vous réfère à l'article 15(2) du Règlement, à la page 10, qui stipule, et je cite:

Lorsque l'Orateur met une proposition aux voix, il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre.

Monsieur le président, vous n'avez pas été sans vous apercevoir qu'au moins de 30 à 40 députés du côté de l'opposition sont entrés à la Chambre alors que nous étions à compter les votes de ce côté-ci. Je pense que vous devez rejeter la décision qui semble avoir été prise, qui n'est rien d'autre qu'un truc de l'opposition pour satisfaire à ses petites ambitions électorales.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur le président, j'ai parfaitement entendu la présidence annoncer, et je pense me souvenir des mots exacts qu'elle a employés, «l'article 6 est rejeté».

Des voix: C'est exact.

M. Nielsen: La présidence a donc rendu une décision. Or nous venons d'entendre les deux derniers députés remettre en question une décision de la présidence.

Des voix: C'est honteux.

M. Nielsen: Cette attitude n'est pas conforme aux traditions de la Chambre des communes. Sauf votre respect, monsieur le président, j'estime que vous ne devriez pas écouter davantage des députés qui, invoquant un rappel au Règlement, contestent une décision de la présidence.

Par ailleurs, je propose à la présidence que nous disions qu'il est 13 heures, de manière que la présidence puisse voir quelles sont les conséquences de ce qui vient de se produire. Après le déjeuner, j'ai l'intention de faire valoir devant vous, monsieur, ou devant le président si le comité plénier préfère faire rapport provisoirement de l'état de la question, que ce qui vient de se passer a en fait mis un terme au mandat du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

Des voix: Dehors!

M. Nielsen: Le gouvernement a perdu un vote sur une mesure financière. Il a été battu sur une mesure fiscale. J'ai l'intention de présenter mon argument de préférence à la présidence, mais je le ferai en comité plénier si nous sommes encore assemblés de cette façon, et je ferai valoir qu'il existe des précédents qui font que, conformément à nos traditions et à la Constitution, le gouvernement n'a d'autre alternative que de rendre visite au gouverneur général.